

LE PROJET « COMPTE CARBONE »

Armel Prieur, membre actif de l'ONG Agir pour le Climat, et infatigable promoteur du projet de compte carbone, est venu rencontrer les monnaies locales pour deux raisons : d'abord il sait que nous sommes sensibles aux enjeux climatiques, et ensuite les professionnels adhérents aux MLCC seraient les expérimentateurs idéaux de cette technique.

Hélas, l'assistance n'était guère nombreuse, la concurrence entre les ateliers était rude !

Vous trouverez ci-dessous

- 1) des notes des participants prises pendant la discussion en atelier
- 2) un texte plus complet fourni par Armel Prieur.

Exposé et discussion en atelier

Origine et principe de l'idée :

Au tout début, cette réflexion de Pierre Calame en 2018 : Comment diviser la consommation carbone par 6, comme l'exige l'accord de Paris, sans inégalités ?

La proposition est de payer un produit/service avec à la fois une monnaie et une "**anti-monnaie**" carbone, pour prendre en compte l'impact carbone dans la transaction.

Ainsi les inégalités seront prises en compte.

En effet, en moyenne, chaque Français consomme 9000 kg de CO₂, mais 70 % de personnes sont en dessous de cette moyenne.

Si attribué à chacun ce quota et qu'il mesure sa consommation avec le compte carbone (voir plus loin de quelle façon), certains le dépasseront mais la plupart seront en dessous.

Chaque année, ce quota sera diminué pour tous de 6 % ; on va ainsi très vite atteindre les 5000kg par personne.

Comme il serait illégal d'interdire aux plus gros consommateurs de continuer à consommer, ces gros consommateurs rachèteront en euros, s'ils le souhaitent, leur part à des personnes moins consommatrices, avec un tarif qui augmente avec la quantité de crédit racheté (et une limite haute).

Tous devront faire attention à leur consommation carbone, choisiront donc des produits moins « chargés » en carbone, et le choix des consommateurs déterminera la façon de produire.

Si les Français diminuaient ainsi progressivement leur consommation carbone pendant 30 ans, en 2050 on atteindrait l'objectif cible des accords de Paris.

Pourquoi le CO₂ et pas les autres gaz à effet de serre ?

Parce que c'est le plus impactant et qu'il faut bien commencer par quelque chose.

Comment va se faire cette mesure de consommation de CO₂ ?

Pour le client, ce sera simple : le ticket de caisse comportera deux prix pour chaque produit : le prix en euros et le prix en carbone. Ce prix en carbone sera répercuté (soit par la CB elle-même, soit par une carte avec flashcode) sur son compte personnel et sur le compte central du carbone.

Pour les paiements en espèces, il faudra une manipulation supplémentaire : flasher un QR code pour s'acquitter de son paiement carbone.

Les entreprises, (au début, dans les frontières nationales) devront imputer à leurs clients tout le contenu carbone de leur fabrication ou service.

Ce contenu sera évalué d'après les calculs très poussés, et pour l'instant suffisants, de l'ADEME.

Bien sûr, il n'y aura pas de mesure unique pour la salade par exemple, car la consommation carbone d'une salade peut être très variable selon son mode de fabrication et le transport.

Il serait souhaitable que les distributeurs affichent le contenu carbone de leurs produits pour guider le consommateur.

Certes, cela ajoutera de la complexité aux échanges, en rajoutant une nouvelle comptabilité.

Pour les agriculteurs, ce n'est pas si compliqué que ça à évaluer, car la PAC leur impose un suivi précis des intrants dans leurs exploitations, donc ils ont déjà les données pour faire les calculs d'empreinte.

Pour les autres, cela nécessite l'indication dans les factures fournisseurs de l'empreinte carbone de chaque produit, ce qui permet de comptabiliser par article final l'impact carbone complet.

Pourra-t-on moduler les quotas ?

Oui, on peut faire des sur-quotas pour les situations particulières (personnes handicapées, avec famille à l'étranger, etc), des quotas sociaux gratuits...

Quelle gouvernance pour gérer le système ?

On a calculé qu'il faudrait 100 000 personnes pour gérer l'Agence Carbone. Cette Agence s'assurerait du bon arbitrage des allocations de crédit carbone et irait voir les producteurs pour les aider dans leur déclaration de CO2.

Elle serait paritaire entre citoyens, entreprises, services publics et ONG.

Comment le mettre en place ?

Pour l'instant, le soutien politique se limite à Delphine Batho et un député LREM des Deux-Sèvres.

C'est pourquoi il faut compter d'abord sur des comités locaux qui pourront faire de la pédagogie, puis demander une Convention Citoyenne et enfin un référendum.

Notes de Danielle Nadal et de Stéphan Sainléger

Précisions d'Armel Prieur

le site : <https://comptecarbone.cc>

Stopper doucement les gaz à effet de serre ?

« Stopper doucement » ! une provocation pour qualifier le mécanisme de compte carbone qui va arrêter **ferme** les gaz à effet de serre, mais **doucement** grâce à sa progressivité !

La **baisse** des émissions de CO₂, la **responsabilité** individuelle, la souplesse et **régulation** du système, l'engagement des **entreprises** et services publics... peuvent être considérés comme **quatre points-clé** du mécanisme de compte carbone.

Ce n'est pas un hasard s'ils sont repris des conclusions des [Assises du Climat](#) (février - avril 2021) qui révèlent quatre critères d'efficacité des mécanismes de résolution du chaos climatique :

- garantir la réduction chaque année des gaz à effet de serre, sans faire des promesses à 10 ans ou 30 ans
- intégrer toutes les sources de gaz à effet de serre, en émissions sur le pays mais aussi en achats de marchandises et services qui ont produit des gaz à effet de serre dans leurs pays de production
- assurer la justice sociale en rémunérant la sobriété des plus modestes
- impliquer tous les acteurs.

Il en résulte un mécanisme (budget carbone égalitaire confortable au début) qui *limite* de 6% chaque année l'empreinte climatique dont est responsable la France, en intégrant toutes les *responsabilités* y compris des entreprises et des administrations publiques qui sont obligées par les consommateurs, et en régulant et encadrant les *échanges* de points carbone entre excédentaires et déficitaires (pauvres et riches) par une autorité robuste (par exemple une [Agence carbone](#)) pour limiter réellement les surconsommations.

Cela est nécessaire en raison des disparités observées : si la moyenne nationale est environ 9000 kgCO₂/an/personne, les 10% les plus riches sont à 25 000 et les 50% les plus modestes à environ 5000, de sorte que plus de 65% des français se trouvent bénéficiaires avec le quota moyen ([étude](#) de l'équipe de Lucas Chancel novembre 2021).

[Télécharger l'étude Nov2021 Lucas Chancel et al.](#)

L'échange entre déficitaires et excédentaires est nécessaire pour ne pas être anticonstitutionnel.

Plusieurs partenaires affirment que l'échange sera régulé pour vraiment limiter l'empreinte carbone des plus riches. La réduction de 6% chaque année aura l'effet attendu, quels que soient les mécanismes de régulation mis en place. L'autorité en charge de cette régulation peut être une agence paritaire nationale comme le propose l' [Agence](#) carbone. À chaque paiement, le commerçant est connecté (par carte spécifique ou bancaire ou vitale) au compte carbone de son client qui lui envoie les points carbone spécifiés, le commerçant a besoin de ces points carbone pour ses fournisseurs et fabricants

et services.

À partir du lancement il faudra quelques mois pour l'étiquetage de tous les produits et services en contenus carbone, la première année sera basée sur les valeurs de l' [Ademe](#) qu'on retrouve dans le [Carbomètre](#), dans l'application [Lightfoot](#), l'application [Karbon](#) ou encore dans le suivi [Greenly](#).

Dès la seconde année, les commerçants recevront les factures de leurs fournisseurs en euros et carbone, il leur sera aisé (avec les logiciels de caisse mis à jour) d'affecter la vraie valeur carbone à tous leurs produits et services.